

Annexe 3

Méthode d'analyse et d'évaluation des impacts sur l'environnement

Annexe 3 : Méthode d'analyse et d'évaluation des impacts sur l'environnement

La méthode d'analyse et d'évaluation des impacts¹ distingue l'importance absolue d'un impact, de la valeur environnementale de l'élément touché. De même, elle distingue les modifications du milieu qu'entraîne un projet, de ses impacts. Les modifications correspondent aux changements du milieu physique, alors que les impacts correspondent aux effets provoqués par ces modifications sur le milieu naturel ou sur la population.

L'**importance absolue** d'un impact fait référence à une évaluation objective ou quantifiable de cet impact. Elle est le résultat de l'intégration de trois critères qui ont un poids équivalent : l'intensité, la durée et la portée. La portée de l'impact couvre à la fois la superficie et la portion de la population touchée.

La **valeur environnementale** de l'élément touché apporte une donnée supplémentaire, permettant d'évaluer un impact ou d'augmenter le niveau d'atténuation désiré. L'importance accordée à cet élément relève du système de valeurs des différents groupes concernés (citoyens, scientifiques, groupes d'intérêt, décideurs) et se réfère autant à la valeur écologique, pour les milieux physiques et biologiques, qu'à la valeur socioéconomique (figure 1).

Il revient donc à chaque spécialiste, à l'intérieur de son champ d'expertise, de statuer, au meilleur de ses connaissances, sur l'importance absolue d'un impact et sur la valeur environnementale de l'élément touché.

Chaque critère est divisé en trois indices de gravité : l'intensité est forte, moyenne ou faible, la durée est longue, moyenne ou courte et la portée est régionale, locale ou ponctuelle. Le Tableau 1 montre de quelle façon les indices se joignent pour signifier l'importance absolue de l'impact. Si les indices de deux critères ont un même niveau de gravité, ce niveau sera attribué au troisième critère indépendamment de son indice. Par exemple, un impact de longue durée et d'une portée régionale aura une importance forte, peu importe l'indice du critère d'intensité. Cependant, si les indices des trois critères sont tous de niveaux différents, la cote moyenne sera automatiquement attribuée. Par exemple, un impact de longue durée dont la portée est locale et l'intensité faible obtiendra la cote moyenne.

Une fois l'analyse et l'évaluation des impacts réalisées, des **mesures d'atténuation** peuvent être proposées pour les diminuer. Dans certains cas, si aucune mesure ne peut être appliquée pour atténuer les impacts d'un projet, des **mesures de compensation** peuvent être mises en œuvre pour produire des effets positifs.

Après l'application de mesures d'atténuation ou de compensation, le responsable de l'analyse doit réévaluer l'impact pour déterminer ce qui subsiste : c'est l'**impact résiduel** du projet sur un élément du milieu naturel ou humain.

1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, *Outils d'estimation de l'importance des impacts environnementaux en vue de l'élaboration d'une méthode d'étude d'impact du ministère des Transports du Québec*, Service de l'environnement, 1990, 73 p. plus 3 annexes.

Figure 1 – Représentation schématique de la méthode d'évaluation de l'importance des impacts

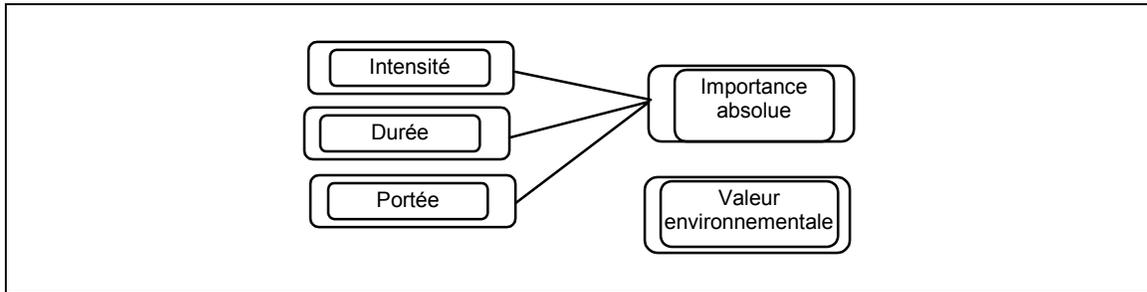


Tableau 1 - Grille de détermination de l'importance absolue des impacts

Intensité	Portée	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Forte
Forte	Régionale	Moyenne	Forte
Forte	Régionale	Courte	Forte
Forte	Locale	Longue	Forte
Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
Forte	Locale	Courte	Moyenne
Forte	Ponctuelle	Longue	Forte
Forte	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
Forte	Ponctuelle	Courte	Faible
Moyenne	Régionale	Longue	Forte
Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
Moyenne	Locale	Longue	Moyenne
Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
Moyenne	Ponctuelle	Longue	Moyenne
Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Ponctuelle	Courte	Faible
Faible	Régionale	Longue	Forte
Faible	Régionale	Moyenne	Moyenne
Faible	Régionale	Courte	Mineure
Faible	Locale	Longue	Moyenne
Faible	Locale	Moyenne	Moyenne
Faible	Locale	Courte	Faible
Faible	Ponctuelle	Longue	Faible
Faible	Ponctuelle	Moyenne	Faible
Faible	Ponctuelle	Courte	Faible

Note : Portée **régionale** : à l'échelle de plusieurs municipalités ou d'une MRC; **locale** : à l'échelle d'une municipalité, de plusieurs lots ou d'un rang; **ponctuelle** : dans ou à proximité de l'emprise.

Durée **longue** : plus de 25 ans, correspond généralement à la durée de vie d'une infrastructure; moyenne : entre 3 et 25 ans; courte : moins de 3 ans, correspond généralement à la durée des travaux.

